

Questions orales

M. Broadbent: C'est vrai.

M. Mazankowski: C'est très nettement un appui concret de nos objectifs.

Puisque nous discutons de chiffres, puis-je demander au député quelles études il avait en main quand, en mai 1985, lui, son chef et le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est ont affirmé que le budget du ministre des Finances causerait la perte de 150 000 emplois, et quand la députée de Hamilton-Est a affirmé que le budget causerait la perte de 100 000 à 125 000 emplois?

M. Riis: C'est maintenant la période des réponses.

M. Mazankowski: Nous savons qu'ils se trompaient alors et qu'ils se trompent aujourd'hui.

* * *

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—L'ATTAQUE QUI AURAIT ÉTÉ LANCÉE
CONTRE L'ANGOLA

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il paraît que l'Afrique du Sud a lancé aujourd'hui une nouvelle attaque, sauvage cette fois, contre l'Angola. Quelle sera la réaction du Canada à cette situation dans laquelle l'Afrique du Sud, alliée à UNITA se sert de la Namibie, qui aurait du maintenant être libérée et qui est par conséquent occupée illégalement, pour lancer continuellement des attaques contre une nation souveraine, contre un des États de première ligne que nous essayons probablement d'aider par l'intermédiaire de SACTU?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, tout en ne voulant rien enlever à la gravité de la question soulevée par le député, je signale que les rumeurs n'ont nullement été confirmées. D'après ce que nous avons entendu, cette initiative nous trouble profondément.

Nous avons condamné et continuons à condamner l'agression pratiquée par l'Afrique du Sud contre l'Angola. Nous pensons que l'occupation de la Namibie est illégale, comme le sait le député. Nous trouvons que le problème devrait être résolu conformément à la résolution du Conseil de sécurité, que le député connaît bien.

Cette initiative s'inscrit dans la vague de violence qui se manifeste en Afrique du Sud et qui persistera tant que le régime d'apartheid existera.

LE RÔLE DES ÉTATS-UNIS

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, une chose au moins a été très bien corroborée: la

participation des États-Unis à l'armement de Contrás de type sud-africain qui ont fait alliance avec le régime de l'Afrique du Sud. Quand le gouvernement dénoncera-t-il la complicité des États-Unis dans ces offensives pour déstabiliser le régime de l'Angola?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, sans vouloir commenter certaines hypothèses du député, je crois qu'il conviendra avec moi d'au moins deux choses. D'une part, la thèse de l'engagement constructif perd du terrain aux États-Unis. C'est une évolution heureuse qu'on a été à même de constater dans le discours qu'a prononcé le secrétaire d'État Shultz à New-York le mois dernier.

● (1450)

D'autre part, nous aurons besoin du concours des autorités américaines pour que nos sanctions économiques et autres donnent les résultats escomptés. La question est donc la suivante: obtiendrons-nous la collaboration des États-Unis en adoptant la ligne de conduite que recommande le député? Une ligne de conduite qui ne donnerait rien de bon, à mon avis?

* * *

[Français]

LA RÉFORME FISCALE

LA POSSIBILITÉ D'UN CRÉDIT D'IMPÔT DE 1 000 \$ AUX FAMILLES
AVEC ENFANTS À CHARGE DE 18 ANS OU PLUS—LA POSITION DU
GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, le Conseil des affaires sociales et de la famille, un organisme consultatif du Québec, a remis au ministre des Finances son mémoire sur la réforme fiscale. Et le Conseil révèle que le projet de réforme fiscale du gouvernement conservateur constitue une attaque en règle contre la famille et entraîne un recul important pour la société canadienne en matière d'équité. De plus, le Conseil déplore le fait que le gouvernement conservateur ait fait disparaître la déduction de 1 000 \$ pour enfant à charge de 18 ans ou plus et n'offre rien en retour. Ma question au ministre est celle-ci et c'est celle des milliers de familles canadiennes au Canada: Est-ce que le ministre serait prêt à changer cette réforme et à accorder aux familles avec enfants à charge de 18 ans ou plus un crédit d'impôt équivalant à l'exemption de 1 000 \$ qu'il a fait disparaître, afin d'aider ces familles canadiennes à avoir une récompense au moins du gouvernement?